

# L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation - Mise en oeuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010"

2008/2102(INI) - 18/12/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 551 voix pour, 31 voix contre et 11 abstentions, une résolution sur l'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation, et répondant à la communication de la Commission sur la mise en oeuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010".

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Ljudmila **NOVAK** (PPE-DE, SI), au nom de la commission de la culture et de l'éducation.

Le Parlement se félicite des propositions de la Commission et des améliorations qu'elle propose dans sa communication sur la mise en oeuvre du programme de travail. Pour rappel, ce document fait un état des lieux des politiques d'éducation et de formation à l'échelon européen, et identifie les initiatives nationales couronnées, ou non, de succès dans ce domaine. Il souligne toutefois que l'action dans le domaine de l'éducation et de la formation devrait être soutenue par des **mesures complémentaires d'ordre socio-économique** en vue d'améliorer le niveau de vie global des citoyens européens. Il souligne notamment le rôle crucial dévolu aux familles et à l'environnement social pour renforcer l'éducation et la formation.

**Femmes dans les systèmes d'éducation** : le Parlement déplore que les systèmes d'enseignement n'incitent pas davantage les femmes à s'orienter vers des filières professionnelles. Il prie donc les États membres de **lancer des programmes destinés à proposer aux femmes des possibilités d'orientation professionnelle aussi diversifiées que possible**, ainsi qu'un accompagnement ultérieur sur le marché de l'emploi. Une fois de plus, le Parlement constate la sous-représentation chronique des femmes dans le secteur de la recherche et encourage des actions concrètes et positives pour remédier à cette situation. Il fait notamment remarquer que les jeunes femmes (notamment, les jeunes mères) qui ont abandonné l'école très tôt, peuvent être victimes de discriminations. Il faut donc leur proposer des systèmes plus flexibles, facilitant la reprise des études après la naissance d'un enfant et favorisant la conciliation des études avec la vie professionnelle et familiale.

**Éducation et Roms** : le Parlement souligne la nécessité d'intégrer les migrants et les minorités (notamment les Roms) et d'œuvrer à l'inclusion de ces groupes sociaux particuliers (à commencer par les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées) à tous les niveaux de l'éducation. Il réclame notamment une aide complémentaire pour les migrants, les minorités ethniques et les Roms en matière d'enseignement. Les Roms devraient bénéficier de l'assistance d'un personnel formé à cette fin et appartenant à la même minorité ou au moins capable de s'exprimer dans leur langue maternelle.

**Formation aux TIC** : le Parlement estime que la qualité des cursus d'éducation et de l'enseignement pourrait être améliorée à tous les échelons. Une attention particulière devrait notamment être accordée à la formation continue des enseignants et à leur mobilité. Dans la foulée, le Parlement souligne que la culture des médias et la **connaissance des TIC devraient être vivement encouragées** et faire partie intégrante des programmes d'enseignement.

**Sport dans l'éducation** : le Parlement souligne l'importance dévolue au sport dans l'éducation et insiste pour que **la pratique de l'éducation physique et du sport à tous les niveaux d'enseignement**, soit renforcée depuis le stade pré-primaire jusqu'à l'université. Il préconise que le programme scolaire comporte au moins 3 heures d'éducation physique par semaine et qu'une aide soit octroyée aux écoles afin de les inciter à dépasser ce minimum.

Parallèlement, le Conseil est appelé à contrôler la mise en œuvre concrète, par chaque État membre, des politiques européennes en matière d'éducation et d'apprentissage. Le Parlement considère que les gouvernements devraient se fixer des objectifs nationaux dans ce domaine et adopter une législation et des mesures pertinentes pour garantir la mise en place de normes européennes pour veiller à ce que les outils adoptés au niveau de l'Union, comme la recommandation sur les compétences clés pour la formation tout au long de la vie, ainsi que le réseau européen de qualification et l'Europass, soient dûment mis en œuvre.

Le Parlement revient également sur les différents niveaux d'enseignement et s'exprime comme suit :

- **Éducation pré-primaire** : le Parlement demande aux États membres de rendre **obligatoire** l'éducation maternelle en accordant à ce niveau d'enseignement des ressources suffisantes tant pour le matériel que pour les locaux. Globalement, le Parlement se prononce pour un renforcement de la qualité de l'éducation pré-primaire et pour un accès universel à l'école maternelle (en particulier, aux enfants issus des milieux défavorisés ou de minorités ethniques). Le Parlement estime en outre que **l'apprentissage d'une seconde langue devrait débiter à un stade précoce**, mais que l'enseignement des langues en bas âge doit avoir un caractère ludique et non compétitif ;
- **Éducation primaire et secondaire** : le Parlement souligne qu'à l'issue du cycle d'enseignement primaire et secondaire, les enfants devraient pouvoir penser de façon autonome, créative et innovante, et devenir des citoyens critiques, notamment à l'égard des médias. Il estime que les **curriculum d'enseignement**, de même que leurs contenus, devraient être **réactualisés en permanence** afin de demeurer pertinents. Les États membres devraient affecter davantage de ressources à la formation des enseignants afin que des progrès significatifs puissent être accomplis en vue d'atteindre les objectifs "Éducation et formation 2010" de la stratégie de Lisbonne. Il insiste notamment sur la nécessité d'apprendre une **seconde langue étrangère** dès leur plus jeune âge et pour favoriser l'intégration de cours de langues dans tous les programmes de l'enseignement primaire. Il propose en outre d'introduire des programmes relatifs à la citoyenneté de l'Union dans les cursus d'enseignement, afin de former une nouvelle génération animée de l'esprit des valeurs de l'Union dans des domaines tels que les droits de l'homme, le multiculturalisme, la tolérance, l'environnement et le changement climatique ;
- **Éducation et formation professionnelle (EFP)** : la qualité et l'attractivité de l'EFP devraient être renforcées. L'EFP devrait être mieux mise en relation et intégrée dans l'économie européenne aussi bien que dans les économies nationales afin que le processus d'enseignement soit davantage adapté au marché du travail. Le Parlement insiste tout particulièrement sur le concept de mobilité (pas seulement géographique, mais également la mobilité entre l'EFP et l'éducation supérieure) des étudiants et des enseignants ;
- **Enseignement supérieur** : le Parlement considère que les cursus universitaires devraient être modernisés afin de pouvoir répondre aux besoins actuels et futurs. Il appelle les établissements d'enseignement supérieur à élaborer des programmes interdisciplinaires, à la frontière des savoirs, afin de former des spécialistes capables de résoudre des problèmes toujours plus complexes dans le monde d'aujourd'hui. L'objectif est d'accroître l'intérêt des étudiants et des écoliers sur les programmes d'études axés sur la technologie, les sciences naturelles et la protection de l'environnement. Il s'agit également pour les États membres de relancer effectivement les partenariats entre l'université et l'entreprise. Le Parlement insiste également sur la nécessité d'accroître la mobilité des étudiants et des enseignants et souligne une fois de plus l'importance de mettre en œuvre la [Charte européenne de qualité pour la mobilité](#) et de renforcer la transférabilité des qualifications ;

- **Apprentissage tout au long de la vie** : le Parlement demande que les programmes d'éducation des adultes et de formation tout au long de la vie attachent une attention particulière aux catégories de personnes les plus défavorisées sur le marché de l'emploi, notamment les jeunes, les femmes et les seniors. Il invite notamment à la création de programmes polyvalents de formation tout au long de la vie et de formation **à la parentalité**. Par ailleurs, le Parlement appelle au renforcement des crédits alloués aux mesures visant à promouvoir la mobilité à tous les stades de l'apprentissage.